PÉTITION

Présentée au Directoire Exécutif, et au Ministre des Finances,

Par les Acquéreurs du ci-devant Château de Chantilly.

On a dénoncé la vente du ci-devant château de Chantilly, comme faite à vil prix.

Les acquéreurs croient se devoir à eux-mêmes, à leur patriotisme et à celui de l'Administration centrale de l'Oise, qui a consenti la vente, de repousser ce reproche immérité.

On se figure apparemment que la partie acquise, est entourrée de beaucoup d'accessoires, qui en relevent le prix. On ignore sans doute que le domaine de Chantilly a été divisé et subdivisé en une multitude de lots, aujourd'hui presque tous vendus séparément et dont la majeure partie est démolie.

Les acquéreurs réclamans n'ont acquis que le ci-devant château, qui, pour avoir long-temps servi de prison, est réduit à un état de dégradation re-

marquable, et environ dix hectares qui en sont inséparables, à cause des eaux, et grevés de servitudes au profit des acquéreurs des autres objets.

Pour des particuliers qui se présentent aujourd'hui aux enchères, à l'effet d'acquérir une semblable propriété, il ne peut exister de bénéfice que celui résultant de la vente des matériaux.

On a dit que les acquéreurs avoient vendu pour 300 mille francs de plomb; le fait est qu'ils n'en ont pas vendu pour un centime. Il est encore également reconnu que, tous frais déduits, pour l'extraction de cette matière, il n'existe pas pour plus de 60 mille francs de plomb. Trop de personnes se sont présentées aux enchères, pour que l'opinion ne soit point parfaitement établie à ce sujet.

Des estimations régulières ont précédé la vente; il n'est pas de motifs de les récuser. On sait au surplus que les enchères ont pour objet de servir de correctif aux estimations qui pourroient se trouver en quelque chose erronées; en les suposant foibles, c'est alors que la flâme des enchères prend plus d'activité.

L'acquisition du ci-devant château de Chantilly a été poussée avec vigueur, par plusieurs concurrens qui desiroient vivement ce domaine; la preuve en résulte, de ce que les enchères ont dépassé prés de vingt fois la mise à prix.

Il est notoire que beaucoup de personnes dou-

toient qu'il y eût le moindre bénéfice à recueillir pour les acquéreurs. Nous plaçons toute notre confiance dans les renseignemens que le Directoire se procurera sur cet objet. Déjà l'Administration centrale de l'Oise, a dû transmettre au Ministre des Finances son avis. Nous sommes également assurés que le Commissaire du Directoire exécutif près cette administration aura aussi transmis le sien. La sévérité de principes, qui caractérisent et honorent ces fonctionnaires publics, doit attacher à leur témoignage la confiance la plus absolue.

Il nous importe de voir promptement lever la suspension qui nous empêche de jouir d'une acquisition légale. C'est ce que nous attendons de l'équité du Directoire; nous le desirons pour nous-mêmes et pour les personnes qui nous ont aidés de leurs fonds. Acquéreurs pour la somme de onze millions cent vingt-trois mille francs, outre dix-huit mille francs numéraire, pour les frais d'enregistrement, boiseries et chambranles, nous ne croyons pas mériter la qualification d'acquéreurs à vil prix.

Si nous avions la foiblesse de renoncer à notre acquisition, incontestablement valide et regulière, personne ne doute, dans le département de l'Oise, qu'une vente ultérieure ne fut beaucoup moins profitable à la République. C'est alors que l'intention patriotique du représentant qui nous a dénoncés, seroit cruellement trompée. Il ne se présenteroit de

concurrens que dans l'espoir d'avoir ce domaine à un moindre prix ; encore redouteroit-on une nouvelle dénonciation. Le domaine ne seroit pas vendu, ou le seroit beaucoup moins avantageusement.

Nous ajouterons une dernière considération : ayant toujours donné des témoignages de patriotisme pendant la révolution, ayant lié notre existence à la cause sacrée de la liberté, nous avons cru pouvoir mieux que d'autres, nous présenter pour l'acquisition d'un domaine que le royalisme, toujours espérant, sembloit envisager comme mis en réserve pour la contre-révolution. Dans un moment où les imaginations foibles conçoivent des alarmes, et où les hommes pervers conservent un criminel espoir du retour de Condé, à la tête de sa bande royale, nous avons cru faire un acte patriotique, en nous mettant en situation de renverser cet odieux château, nous bornant à spéculer sur le prix des matières que nous pourrions en extraire. Dans cette opération, les aristocrates ne verront peut-être qu'une destruction ; déjà leurs déclamations nous l'annoncent. Pour nous, dans ces ruines, nous croyons que le patriotisme envisagera un trophée érigé à la République.

Salut et Respect.

BOULÉE et DAMOYE.

BERTRAND QUINQUET, Imprimeur du PRYTANÉE FRANÇAIS
rue Germain-l'Auxerrois, N°. 53.